

cette loi des imperfections qu'on ne pouvait changer, car il faut bien remarquer que le gouvernement n'avait pas de pouvoir créateur, mais un pouvoir remédiateur, il fallait suivre les limites de l'ancienne loi. Cette loi est applicable pour nous, elle nous satisfait. Voter pour cette loi, et la rendre meilleure, c'est ce que nous attendions. Nous avions l'espoir jusque-là que notre voix serait entendue. Je dis que ceux qui ont voté pour cette loi et qui ont cherché à l'amender, je dis que ceux-là ont agi comme de loyaux sujets de Sa Majesté, en se conformant à la décision du Conseil Privé, et comme de véritables amis de la minorité manitobaine, parce qu'ils ont montré qu'ils voulaient nous rendre justice. On dit que la loi n'était pas satisfaisante : c'était bien simple, il suffisait de l'amender. Nous avons trouvé en ceux qui ont approuvé cette loi des hommes qui ont dit : "Nous sommes catholiques avant tout." On s'est écrié que la loi ne nous donnait que des miettes. Pardon ! Est-ce nous donner des miettes que de nous accorder des inspecteurs catholiques, des écoles catholiques, le droit de nous taxer nous-mêmes, etc."

" Qui est-ce qui constitue une école catholique ? Est-ce une somme d'argent ? Non ! C'est le contrôle qui y est exercé. On a dit qu'il n'y avait pas de subsides. C'était bien simple d'en faire voter par la chambre en amendement. Voilà qui est logique.

" Ceux qui ont voté pour cette loi sont nos vrais amis. Quant à ceux qui ont voté contre cette loi, à vous de donner votre opinion, à vous de tirer les conclusions, à vous de juger : mais je crois qu'il est de mon devoir de vous dire la vérité. Je sais qu'on abusera de ma parole, qu'on se déchaînera contre moi, mais j'ai parlé et je parle parce que je suis convaincu. "*Credidi propter quod locutus sum ego autem humiliatus sum nimis.*" Je suis convaincu et prêt à souffrir pour mes convictions. Qu'on m'insulte encore par la voie des journaux, comme on l'a fait récemment ; qu'on m'insulte dans les journaux d'une autre croyance, si on n'a pas le courage de le faire dans les journaux français. Les injures ne changent pas la face de la question.

" Peu m'importent les insultes ! Je sais que je porte une responsabilité effrayante. Je défends mes enfants, et l'on ne peut me faire un crime de les défendre. Et quand on a supplié